

Réactualisation des conventions collectives

La paix du travail remise en cause. C'est le constat dramatisé des chroniqueurs qui relèvent la coïncidence des scandales et des révoltes qui secouent la Suisse d'en haut et la Suisse d'en bas. En haut, le régime pourrissant par la tête, la faillite des jongleurs de la finance tel Martin Ebner, pour qui les titres de propriété des entreprises ne sont que les jetons d'un jeu spéculatif, ou celle de ces managers qui croient que leur mégalomanie et leur volonté de puissance sont des vertus entrepreneuriales. En bas, des grèves ou des menaces de grèves aux origines diverses: non respect de la parole donnée, conséquences humaines et régionales du recours aux technologies les plus avancées, coût du renouvellement de la logistique pour une petite entreprise en situation de concurrence aiguë.

Mais cette formule, la paix du travail, ne veut pas dire grand chose sauf si on l'insère dans un débat idéologique, son antithèse étant la lutte des classes. Ce qui est véritablement en jeu, c'est la valeur, la portée, le contenu des conventions collectives du travail (CCT). Elles reposent sur la conviction que les intérêts divergents des salariés et des entrepreneurs (*Arbeitnehmer* et *Arbeitgeber*) sont conciliables, donc négociables au nom d'un intérêt commun reconnu. La convention collective fixe les termes de cet accord temporaire, donc renouvelable. Il doit s'appliquer à toutes les entreprises de la branche sous peine de favoriser les moutons noirs par distorsion de la concurrence. L'État a le pouvoir de rendre obligatoire pour tous une CCT. C'est donc une pièce importante du dispositif (voir page 2).

Ces dernières années les CCT ont fait l'objet d'une contestation néo-libérale forte, à la fois théorique et pratique. Elles ont été assimilées à des accords cartellaires limitant les conditions de la concurrence. Les

conventions de branche ont été vidées de substance concrète au profit des accords d'entreprise. Mais dans les entreprises les contrats ont été développés et individualisés au maximum, les salaires étant tenus secrets, la part payée en bonus étant toujours plus forte. Les rétributions excessives de hauts dirigeants, sans plus aucun rapport avec les responsabilités, le mérite ou les services rendus, n'ont été que la pointe extrême de cette dérive individualiste.

Cette offensive s'appuyait sur le faible taux de syndicalisation observé en Suisse et pour certains syndicats sur leur dépendance financière. Les syndicats connaissaient aussi de leur côté la difficulté de dépasser les revendications de base, liées à la durée du travail, aux congés, et parfois aux salaires. Des innovations, comme celles de «l'épargne temps», ont rencontré peu d'échos. Et pourtant le champ d'extension du paritarisme est considérable, à commencer par celui de la gestion réellement paritaire de toutes les formes de salaires différés (cf. *DP* n° 1536).

Les scandales financiers sont une sorte d'assainissement. La bulle spéculative qui explose est aussi celle du néo-libéralisme. Devrait l'accompagner un renforcement du prestige et du contenu des conventions collectives. La paix du travail est une formule trompeuse. Ce qui compte, c'est le dépassement de la condition du salarié, payé pour sa force de travail et la définition de droits élargis. La convention collective en est une expression essentielle. AG

Les CCT reposent sur la conviction que les intérêts divergents des salariés et des entrepreneurs sont conciliables, donc négociables au nom d'un intérêt commun reconnu.

Sommaire

CCT: Une loi paritaire dans la loi démocratique (p. 2)

Conjoncture: Les silences de Pascal Couchepin (p. 3)

Economie: La psychologie et l'expérience démentent les lois du marché (p. 4)

Canton du Jura: Le gouvernement nouveau est arrivé (p. 5)

Point de vue: L'exportation d'armes en question (p. 6)

Art et science: La mise en corps selon *Hapax* (p. 7)

Une loi paritaire dans la loi démocratique

L'évolution et l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail promet un avenir meilleur à la négociation entre partenaires sociaux.

La convention collective de travail (CCT) est un phénomène juridique qu'on peine à classer dans une catégorie connue. D'une part, elle constitue un accord passé entre les employeurs ou les associations d'employeurs et les syndicats; elle s'apparente de ce point de vue à un contrat de droit privé. D'autre part, les clauses de la CCT ont un effet direct et impératif envers les employeurs et travailleurs bien qu'ils ne soient pas parties à la convention; cette caractéristique rapproche la CCT d'une norme étatique.

Si la loi démocratique a une vocation universelle, la CCT ne lie en principe que les employeurs et les travailleurs membres des associations qui l'ont conclue. La liberté d'association a son revers : les employeurs et les travailleurs restent libres de ne pas y adhérer. La concurrence entre les travailleurs liés par la CCT et les «dissidents» peut alors aboutir à une sous-enchère contraire au but même de l'institution.

Pour pallier à cet inconvénient, les autorités fédérales peuvent prononcer, sur requête des parties contractantes, à une extension du champ d'application d'une CCT. L'extension

obéit toutefois à des conditions extrêmement strictes. La CCT doit tenir compte des intérêts des minorités dans la branche économique en cause ainsi que des particularités régionales. En outre, la règle dite de la triple majorité limite les conventions dont le champ d'application est susceptible d'être étendu : les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent en effet former respectivement la majorité des employeurs et des travailleurs, auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu. Et les employeurs, liés par la convention, doivent occuper la

majorité de tous les travailleurs. En instaurant cette cautèle, le législateur voulait garantir une certaine légitimité démocratique à la décision d'extension.

L'extension des CCT contre le dumping

L'idée a toutefois fait son chemin et l'extension apparaît comme une armure efficace pour éviter la sous-enchère. Avec l'ouverture du marché du travail suisse aux ressortissants des pays de l'UE (conséquence des accords bilatéraux), les risques de *dumping* sont revenus sur le devant de la scène. Dans le cadre des mesures d'ac-

compagnement à la libre circulation des personnes, le législateur fédéral a d'ores et déjà adopté une modification de la loi. Elle permet l'extension du champ d'application d'une CCT lorsque, dans une branche considérée, les salaires ou les conditions de travail font abusivement et d'une manière répétée l'objet d'une sous-enchère. En outre, les majorités requises pour que le champ d'application d'une CCT puisse être étendu seront abaissées à 30% des employeurs et à 30% des travailleurs (occupés par les employeurs liés par la CCT). Enfin, c'est une autorité étatique - la commission tripartite, chargée d'observer l'évolution du marché du travail - qui pourra demander l'extension

du champ d'application d'une CCT. Ces modifications législatives entreront vraisemblablement en vigueur à l'échéance du premier délai d'observation (deux ans après l'entrée en vigueur des accords bilatéraux avec l'UE), soit le 1er juin 2004.

Cette évolution promet un bel avenir à la création législative issue de la négociation entre syndicats et patronat. Le législateur fait plus confiance aux partenaires sociaux, même représentatifs d'une minorité mathématique des personnes concernées, qu'à lui-même pour adopter des règles qui protègent les intérêts des travailleurs. Et, à notre avis, on ne saurait lui en faire le reproche.

Alex Dépraz

Un bel âge

Le 10 novembre *L'Emilie* a fêté ses nonante ans. Ce petit journal, dont le premier numéro a paru le 10 novembre 1912 avec le titre *Le mouvement féministe* s'est appelé ensuite *Femmes suisses* et maintenant, avec une équipe rédactionnelle plus jeune, *L'Emilie* en l'honneur de Mlle Emilie Gourd de Pregny à Genève - voir le premier numéro - qui l'a fondé.

Une telle vie est magnifique pour un journal militant à petit tirage. Emilie Gourd (1879-1946) était la fille du philosophe Jean-Jacques Gourd. Dans ses nombreuses activités militantes, elle a aussi fait partie un temps du comité de patronage d'un autre petit journal militant, *L'essor* qui aura bientôt cent ans, puisqu'il a été fondé en 1905. Notons que l'émission *Voilà* de *SFI* a consacré sa présentation du 29 septembre à la rédactrice, Andrée-Marie Dussault, et à l'équipe de *L'Emilie*.

cfp

Les silences de Pascal Couchepin

Il y a les paroles et il y a la réalité. Malgré l'optimisme largement médiatisé du ministre de l'Economie, la conjoncture reste mauvaise. Elle freine la consommation et lamine les budgets publics.

«**L**orsque je suis entré au Conseil fédéral en 1998, la Suisse comptait 5.5% de chômeurs, aujourd'hui on est à 2.5% en moyenne annuelle 2002». Ainsi parle Pascal Couchepin dans ses entretiens avec Jean Romain¹, consignés dans un livre sorti le 23 octobre dernier (p. 54).

Bon, on dépassera nettement le taux moyen de chômage prévu pour cette année. Mais qu'importe. M. Couchepin craint moins la provocation que la sinistrose. Il a décidé une fois pour toutes de "parler un autre langage" assurant qu'il y a "bel et bien un avenir pour ce pays, pour cette économie (...) qu'il suffit de se relever et de cesser de geindre" (p.55). Et quand ces propos exorcistes ne suffisent plus, il vaut mieux se taire. Un général d'économie motive ses troupes ou ferme sa gueule.

Pour preuve: de septembre à la mi-octobre, le chef du Département de l'Economie multipliait les interviews pour répéter à qui voulait bien le croire que les affaires (les vraies, pas celles qui défrayent la chronique) allaient beaucoup mieux qu'on le disait, que la Suisse demeurait une véritable puissance commerciale et financière, bref que l'on pouvait accepter la révision de la loi sur l'assurance-chômage en toute bonne conscience. Depuis que la récession sévit et que la déflation menace, depuis que les affaires (les crapuleuses,

pas celles qui génèrent la prospérité) se multiplient, le même Chef du même Département de l'Economie ne pipe plus mot sur la conjoncture. Tout juste un coup de gueule dans la presse dominicale, pour dénoncer à son tour la cupidité des patrons-profiteurs.

Craintes et morosité

Et pourtant, il y aurait à dire. En un mois à peine, les observateurs ont senti que le terrain nous glissait sous les pieds. Les consommateurs, toujours prompts à flairer le danger, ont anticipé et du même coup amplifié le mouvement. Ils ont réduit leurs dépenses courantes et plus encore leurs intentions d'achats importants. Résultat: les ventes au détail sont à la baisse en termes réels, le climat de consommation se détériore à une vitesse jamais enregistrée depuis 1996/97, tous les instituts révisent à la baisse leurs prévisions conjoncturelles, se gardant bien d'annoncer une véritable reprise.

Les affaires publiques ne vont guère mieux. Dans les cantons et les communes, la préparation des budgets pour 2003 s'avère partout une opération délicate. Quant à la Confédération, elle tangué entre le frein aux dépenses et celui à l'endettement, entre les coupures de crédits et les suppressions de postes non encore créés, entre les contraintes de l'actuelle répartition des charges et celles de la future

péréquation financière. Personne n'y comprend plus rien, pas même les parlementaires attentifs.

Dans ces conditions, on ne voit pas comment, le 24 novembre, M. Couchepin pourrait faire passer la révision de la LACI ou Mme Metzler faire barrage à l'initiative UDC sur l'asile. Décidément, les eaux sont assez troubles pour que ceux qui aiment y pêcher se réjouissent. A eux les massacrantes coupures linéaires, les requérants d'asile réexpédiés en bagages accompagnés, les amalgames en tous genres, d'autant plus séduisants qu'ils sont plus artificiels.

Le prétexte de la rationalité

Dans les entreprises et les collectivités, la bonne gouvernance devient un art de plus en plus difficile. Foi de Couchepin, la participation à l'Exécutif fédéral, si longtemps attendue dans son cas, ne suscite plus qu'une «jubilation intérieure maîtrisée» (p.96) - effectivement imperceptible de l'extérieur. D'autant que sévit ce qu'il appelle «l'inflation de l'éthique» (p.57), la prolifération des normes successives, par laquelle le pouvoir se transfère du politique vers celui qui définit l'éthique du moment.

Mais Pascal Couchepin n'est pas homme à pousser le devoir de politique jusqu'à l'oubli de soi. Celui que Peter Bodenmann désigne élégamment comme le

«seul politicien actuellement membre du Conseil fédéral» ne perd pas de vue son propre avenir. Dans le silence des coulisses du Palais, il serait en train de se mijoter un cahier des charges sur mesure pour sa deuxième moitié de vie gouvernementale. Où figurerait bien sûr toujours l'Economie, mais aussi des compétences traditionnellement domiciliées au Département de l'Intérieur. Concrètement, on verrait ainsi basculer à la fois le prestigieux Groupement de la science et la recherche chères au Secrétaire d'Etat Charles Kleiber et le bien doté Office fédéral de l'Education et de la science, qui rejoindrait ainsi celui de la Formation professionnelle.

Sous son vernis de rationalisation séduisante, l'idée de regrouper toutes les compétences fédérales en matière d'éducation et de science du côté de l'Economie constitue un projet politique clairement ancré à droite. Et que la gauche devrait prévenir pour n'avoir pas à en combattre ensuite les inévitables effets pervers. *yj*

¹Pascal Couchepin: *Je crois à l'action politique* - Entretiens avec Jean Romain, Préface de Peter Bodenmann. Lausanne, L'Age d'Homme, 2002. 179p. ill. CHF 27.90 (TVA 2.4% incl.), vendu d'emblée avec 20% de rabais dans certaines librairies ne pratiquant pas les prix imposés sur l'ensemble de leur catalogue.

La psychologie et l'expérience démentent les lois du marché

Deux chercheurs, récents prix Nobel, ont démontré que le comportement économique suit des voies empiriques inattendues, loin de critères purement rationnels.

Tous les étudiants en économie l'ont appris : les acteurs sur un marché agissent de manière rationnelle et utilitaire; les prix et les quantités négociées sont définis par l'équilibre de l'offre et de la demande. Les récents récipiendaires du prix Nobel d'économie ont consacré leurs travaux à réfuter expérimentalement ce modèle de la concurrence parfaite.

Daniel Kahneman et son collègue Amos Tversky ont élaboré, en 1979 déjà, leur théorie. Basée sur un grand nombre d'expériences portant sur la décision individuelle en situation de risque, elle prétend que les êtres humains donnent une plus grande importance aux pertes subies qu'aux gains réalisés. L'intensité de la peine liée à la perte de 1000 francs est double de celle de la joie de gagner la même somme. La perception de la perte et du gain semble

obéir aux règles d'une comptabilité mentale. Cette aversion pour la perte explique également la préférence des individus pour le statu quo: politiquement, dans le cadre d'une décision qui implique un changement, il est toujours plus facile de mobiliser les perdants que les gagnants.

Cette théorie trouve des applications dans de multiples domaines. La vérification empirique montre, par exemple, que les actionnaires, en cas de baisse du cours, conservent leurs actions trop longtemps car ils craignent une perte. Les chefs d'entreprise, même si la situation économique l'exigerait, évitent de baisser les salaires car c'est psychologiquement difficile à accepter pour les salariés. Les propriétaires de logements répugnent à vendre leurs biens au-dessous du prix d'achat quand bien même ce prix est justifié par la situa-

tion du marché.

Grâce à Kahneman, nous savons qu'une part importante du comportement économique ne relève pas des lois du marché mais dépend des institutions – organisations, associations – et de la sphère privée. Même en situation d'intense concurrence, les prix divergent systématiquement de ceux qui devraient prévaloir grâce à la concurrence. Mais l'élucidation des rapports entre comportement économique et institutions est encore loin d'être faite. L'économie empirique a encore de beaux jours devant elle. *jd*

Ernst Fehr, «Von Experimenten und Risikoaversion», *Neue Zürcher Zeitung*, 11 octobre 2002.

Ernst Fehr est professeur d'économie empirique à l'Université de Zurich.

Note de lecture

Classes laborieuses, classes vénéneuses

Dans l'histoire des grandes peurs, avant le Sida, il y a plus d'un siècle, l'Europe craignait la syphilis. Nous imaginons une forte réprobation morale. En fait, c'est loin d'être le cas comme le montre l'étude de Nicole Malherbe.

D'abord, on n'en parle pas. L'angoisse de celui qui est atteint, est surtout de voir son mal connu par d'autres. Il bénéficie parfois d'étranges complaisances, comme le montre l'attitude du conseil de réforme de l'armée dans le canton de Neuchâtel vers 1870, qui n'hésite pas à indiquer d'autres

causes dans ses certificats pour justifier le renvoi de recrues atteintes par le tréponème pâle.

Au fond, on est entre hommes, et messieurs les médecins et officiers de l'époque fréquentent aussi certaines maisons. Ainsi dans un pamphlet écrit par une certaine comtesse de P., on peut lire que «pour sauvegarder les femmes qui voulaient rester honnêtes, il en fallait absolument de malhonnêtes, destinées à satisfaire des passions trop impérieuses pour être réfrénées». Le corps médical adopta très vite une stratégie d'information, parfois ou-

trancière, ne présentant que les aspects les plus morbides de la maladie.

Bien sûr la morale n'est jamais très loin, mais cet élément n'est pas vraiment au premier plan. Un texte de 1918 sur les maladies vénériennes est même totalement déculpabilisant. On y lit ceci: «celui ou celle qui est infecté (...) a eu tout simplement un peu moins de chance que celui ou celle qui en revient indemne. Les deux ont satisfait le même désir. La syphilis n'est pas le résultat d'une faute.»

Le vrai clivage qui court dans les esprits de 1860 à 1930 n'est

pas moral, il est social. Le schéma est toujours le même: les individus sains des milieux bourgeois s'infectent au contact du peuple. Un ouvrage édifiant publié à Lausanne en 1918, *Le calvaire d'un jeune médecin* traite de l'infection de ce praticien par une jeune fille de «basse condition sociale». Le péril rôde hors de la maison de famille. Classes laborieuses, classes vénéneuses. *jd*

Nicole Malherbe, *Péril vénérien*, éditions Alphil, Neuchâtel, 2002.

Le gouvernement nouveau est arrivé

**L'élection
de l'exécutif
jurassien
a été un succès
pour la gauche.
Le changement
semble possible.
Il passe par des
actes concrets
sur la vague de
l'espoir suscité
par la personnalité
des nouveaux
ministres.**

Le Conseil d'Etat jurassien a basculé à gauche. Il est composé désormais de deux démocrates-chrétiens, de deux socialistes et d'un chrétien social indépendant. Les radicaux ont perdu leur seul siège et le PDC sa mainmise sur l'exécutif. Le Parlement reste cependant ancré à droite. Mais le Grand Conseil a l'habitude des majorités de circonstance qui se constituent en fonction des objets traités plutôt que de l'opposition classique entre la droite et la gauche. Les membres du gouvernement élu, anciens et nouveaux, entendent d'ailleurs travailler dans le même état d'esprit : discuter et décider à la lumière des dossiers sans préjugés partisans. C'est le vœu général. Gouverner en somme et oublier les idéologies. Pour éviter une législature chaotique, sinon bloquée. La capacité de persuader, de communiquer pourrait être ainsi déterminante. Car il faudra convaincre plutôt qu'imposer et s'engager dans des conflits contre-productifs.

Toutefois cet appel à la modération en faveur d'une politique centriste et consensuelle - tour à tour plus à droite ou plus à gauche - est quelque peu en porte-à-faux avec la volonté d'une frange importante des électeurs de privilégier des personnalités fortes, voire atypiques, et aux convictions affirmées. C'est le cas des deux nouveaux conseillers d'Etat, la socialiste Elisabeth Baume-Schneider et le chrétien-social Laurent Schaffter. Ils représentent, à tort ou à raison, des positions plus militantes, plus généreuses. L'un et l'autre sont

moins enclins au pragmatisme et au réalisme gestionnaires. Ils semblent plus proches des gens du commun ou d'en bas, selon le terme consacré. La première est fille de paysans et assistante sociale, la deuxième est chef d'une PME après un passé d'ouvrier et il est le neveu d'un des fondateurs du Canton.

Le cœur et la raison

Les jurassiens auraient voté avec leur cœur et avec leurs tripes, surtout en raison de la dégradation économique de leur canton. C'est vrai et c'est une évidence. Pourtant, trop souvent répétée celle-ci risque de masquer la portée de choix qui méritent une analyse davantage politique que psychologique. L'angoisse, la peur, l'incertitude ont certes influencé le vote - on l'a assez dit, c'est la crise! -, mais elles n'expliquent pas tout. D'une part, il y a la sanction d'une gestion déficiente du canton dont la majorité bourgeoise au pouvoir est responsable. Celle-ci, a aussi été pénalisée par une alliance électorale malheureuse et de dernier recours entre démocrates-chrétiens et radicaux. Ces derniers, en plus, ont probablement souffert de leurs déboires sur le plan national, confirmant le déclin du parti. D'autre part, il y a l'espoir d'un avenir plus solidaire, dépassant les intérêts particuliers et les impératifs macroéconomiques. Bien plus qu'une réaction contestataire sous le coup de l'incohérence et de l'émotion, cette élection inédite, voire historique, exprime le désir d'une action politique audacieuse et volontaire. Du législatif à l'exé-

cutif, les jurassiens ont préféré un système fluide, avec une répartition équivalente des forces, où la confrontation, peut-être plus conflictuelle et douloureuse, mais certainement plus enrichissante pour le sort du Jura, pourrait prendre le pas sur la recherche du compromis. La rupture constructive, mieux que velléitaire, à la place du consensus incolore concrétiserait l'élan progressiste des villes, qui devançant la campagne traditionnellement conservatrice, et du canton lui-même par rapport au reste du pays. Le peuple aura alors véritablement le dernier mot à la fin de la législature et saura apprécier les fruits du changement qu'il aura souhaité. *md*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:

Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:

Alex Dépraz

André Gavillet (ag)

Jacques Guyaz (jg)

Yvette Jaggi (yj)

Christian Pellet

Charles-F. Pochon (cfp)

Point de vue:

Heinrich Frei

Composition et maquette:

Allegra Chapuis

Marco Danesi

Responsable administrative:

Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:

Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs

Étudiants, apprentis: 60 francs

@abonnement e-mail: 80 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1,

case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

E-mail: domaine.public@span.ch

CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch

L'exportation d'armes en question

La Loi et l'Ordonnance sur le matériel de guerre définissent des critères stricts pour le commerce avec l'étranger. Sont-ils respectés?

Dans les prochaines années, l'armée suisse entend mettre sur le marché une partie de son équipement militaire. Trente et un avions de combats *Tiger* font aussi partie du lot. Un certain nombre de ces appareils pourrait être racheté par l'armée américaine. Mais faut-il livrer du matériel de guerre aux États-Unis alors qu'ils sont engagés militairement dans plusieurs pays et se préparent à attaquer l'Irak malgré les controverses politiques et juridiques ?

L'exportation et la vente d'armes dans des pays belligérants sont interdites par la Loi fédérale sur le matériel de guerre. Le Conseil fédéral ne s'expose-t-il pas au risque d'enfreindre la loi? L'art. 34 stipule en effet que «... sera punie de la réclusion pour dix ans au plus toute personne qui, intentionnellement (...) développe, fabrique, procure à titre d'intermédiaire, acquiert, remet à quiconque, importe, exporte, fait transiter, entrepose des armes nucléaires, biologiques ou chimiques (armes ABC) ... La peine privative de li-

berté pourra être assortie d'une amende de cinq millions de francs au plus. Si l'auteur agit par négligence, la peine sera l'emprisonnement pour douze mois au plus ou une amende de 500 000 francs au plus...».

En outre, l'art. 22 de la loi autorise le commerce du matériel de guerre seulement «...si ces activités ne contreviennent pas au droit international et ne sont pas contraires aux principes de la politique étrangère de la Suisse et à ses obligations internationales.»

Par ailleurs, l'art. 5 de l'Ordonnance sur le matériel de guerre définit les critères autorisant les marchés avec l'étranger. Celui-ci «doit reposer sur les considérations suivantes:

- a. le maintien de la paix, de la sécurité internationale et de la stabilité régionale;
- b. la situation qui prévaut dans le pays de destination; il faut tenir compte notamment du respect des droits de l'homme et de la renonciation à utiliser des enfants soldats;

- c. les efforts déployés par la Suisse dans le domaine de la coopération au développement;
- d. l'attitude du pays de destination envers la communauté internationale, notamment sous l'angle du respect du droit international public;
- e. la conduite adoptée par les pays qui, comme la Suisse, sont affiliés aux régimes internationaux de contrôle des exportations.»

À la lumière de la législation, la Suisse devrait renoncer à la vente des avions *Tiger* aux USA et revoir sa coopération militaire avec Israël en raison du conflit palestinien. De façon plus générale, elle devrait s'interroger sur les pratiques passées de quelques unes de ses entreprises: Oerlikon-Bührle par exemple, au moment de la guerre du Vietnam, sans parler de l'Afrique du Sud, ou de Ruag Ammotec (producteur de munitions) actif au Proche-Orient.

D'après un texte de Heinrich Frei.
(trad. Félix Stürner et adapt. md)

Histoire suisse

Remontons le XXe siècle

Rappel de quelques événements suisses au cours du XXe siècle dont les années se terminent par le chiffre deux :
1992: Rejet par les électeurs de l'adhésion de la Suisse à l'Espace Economique Européen.
1982: Approbation de l'Initiative sur la surveillance des prix et rejet du Contre-projet des Chambres fédérales.
1972: *Domaine Public* devient un hebdomadaire.
1962: Le Parti conservateur chré-

tien-social suisse (actuellement PDC) fête à Lucerne le cinquantième de sa fondation. Le professeur Roland Ruffieux de l'Université de Fribourg y expose le point de vue de l'historien.
1952: Adoption de la Loi fédérale sur l'agriculture; levée de pleins pouvoirs dus à la crise des années trente et à la deuxième Guerre mondiale.
1942: Entrée en vigueur du nouveau Code pénal suisse.
1932: Exclusion des communistes

de l'administration fédérale.
1922: Rejet de l'Initiative du PSS demandant un prélèvement unique sur la fortune pour assainir les finances fédérales.
1912: Le rapport sur l'organisation du PSS indique la présence de quatorze députés socialistes aux Chambres fédérales dont trois romands (Charles Naine, Paul Graber, Jean Sigg). Le PSS compte 279 membres dans le canton de Fribourg, 776 (Vaud), 97 (Valais, sans parti cantonal),

2665 (Neuchâtel) et 328 (Genève). Il y a au total 27 500 membres dans toute la Suisse, y compris ceux de la Société du Grutli.
Les journaux socialistes romands; *Le Grutléen* (VD), *Peuple Suisse* (GE), *La Sentinelle* (NE).
1902: Elie Ducommun et Albert Gobat reçoivent le Prix Nobel de la Paix. Avec Henry Dunant (1901) ce sont les seuls Suisses lauréats de ce prix. cfp

La mise en corps selon *Hapax*

**Un colloque sur l'épiphanie du corps.
Artistes et scientifiques en ont
décliné la chair et l'âme au gré
de vrais faux récits de son errance.**

Une rencontre entre art et science, sur le thème *La mise en corps*, s'est déroulée à Lausanne du 7 au 9 novembre 2002, organisée par l'association *Hapax* avec le concours du Musée de l'Élysée et accueillie au Musée Olympique. En un programme somptueux concocté par Gérard Genoud et Rita Rudaz, elle a rassemblé de remarquables intervenants. Faute de place en cette rubrique, je limiterai ce compte-rendu aux plasticiens. Déplorable injustice puisque ces rencontres veulent justement faire voler en éclat le cloisonnement des disciplines que «l'objet corps» convoque aujourd'hui.

Le corps métamorphosé

C'est Orlan qui a ouvert les feux avec pétulance, non pas en pratiquant comme annoncé une performance mais en présentant sa carrière, déjà longue. L'allure de cette intimidante prêtresse de l'Art Charnel me fait penser à ce qu'aurait pu être l'enfant supranaturel(le) de Ray Charles et Marguerite Duras. Elle exécute depuis trente ans des choses étonnantes et effrayantes sur, avec, dans son corps (de femme, il n'est pas vain de le rappeler). Elle est devenue célèbre au début des années 1990 en subissant des interventions de chirurgie plastique dont elle assurait en direct la mise en scène et, décidément généreuse de sa personne, la commercia-

lisation de «reliquaires» contenant quelques grammes de ses tissus adipeux. C'est quand elle parle de son trousseau, dont les drapés ont été intégrés, en hommage au baroque, à ses performances des débuts, qu'Orlan est la plus émouvante. Comme le soulignait l'historien d'art Marco Costantini, son apport héroïque à la notion d'auto-fiction lui a conféré une place de choix dans l'art contemporain. Sanctification du corps que l'on est, que l'on a, à qui l'on appartient ou qui vous encombre... Il est tentant d'y voir l'imposture plus que la posture, le corps paré plus que l'être désemparé, l'icône télévisuelle plutôt que l'égérie de Grand-Guignol ou la Diva des tables d'opération. Chair à canon psychanalytique, Orlan rudoie avec élégance les psychothérapeutes (venus nombreux écouter cette invraisemblable curiosité). Mais elle tutoie son chirurgien.

Le corps souffrant

Jean Otth livre une *Stratégie du regard*, en posant d'emblée qu'art et science forment un couple incestueux. Bien loin des exubérances d'Orlan, il n'en a pas moins échafaudé une cosmétique de l'horreur lorsqu'à l'aide de l'atlas Jacobi et de ses planches de dermatopathologie, moulages de plâtre peints, maquillés de squames psoriasitiques, de roséoles d'origine syphilitique, de purulences diverses, il traquait,

dit-il, ces petits miracles de poésie qui peuvent se produire dans les images du corps souffrant. On songe à Francis Bacon qui les guettait dans les reproductions photographiques de maladies de la bouche. Reprenant le mot de Cézanne en confessant des périodes «couillardes» de son activité, J. Otth atteste avec courage, humour et endurance la complexité du rôle joué par le sexe dans le travail artistique. Ses séries *Oblitérations*, *Pudeurs* ou *Lilith* sont une véritable documentation des trajectoires libidinales, d'une inestimable valeur poétique, qui réussissent à éviter les écueils du voyeurisme.

Le corps tendre

Le photographe Olivier Christinat a présenté une vidéo spécialement conçue pour cette rencontre: *L'entrée en corps*. Ce film montre un fragment du long processus d'apprentissage des gestes du quotidien par son tout jeune fils. L'œuvre est décrite avec autodérision par l'auteur géniteur comme une «film de famille, mielleux à souhait». Il n'en est évidemment rien. Elle signe «l'entrée en vidéo» du photographe, c'est-à-dire sa propre assimilation du mouvement dans la fabrication d'images. C'est une réussite, comme en a témoigné l'enthousiasme du public (et pas seulement auprès des psychomotriciens présents). L'audace la plus intéressante de

l'artiste réside dans une utilisation de la musique (séduisante donc contestable pour certains): ici des œuvres de Kurtág, Weber, Wildberger et de Christinat lui-même, qui insiste sur l'importance de certains compositeurs dans sa production photographique. Si le matériel sonore a parfois un côté enrobant qui peut gêner, il en émerge pourtant une chorégraphie naturelle du corps de l'enfant. Cette entrée se trouve alors enrichie d'une dimension fictionnelle et lyrique. Le travail d'Olivier Christinat a eu le mérite d'apporter au thème de cette rencontre interdisciplinaire une notion bien présente dans l'art contemporain mais rarement débattue par ses exécutés: une nostalgie de la tendresse.

Je ne sais pas si vous êtes comme moi mais la tendresse, quand je me trouve au Musée Olympique, j'en redemande.

Christian Pellet

La Mise en corps est la troisième édition des rencontres interdisciplinaires entre art et science organisées par *Hapax*. La première avait eu lieu en 1996 au Conservatoire de musique de Lausanne sur le thème *Généalogies*; la deuxième au Théâtre de l'Arsec en 1999 s'intitulait *Figures rebelles*.

Hapax, rue Pichard 9, Lausanne. E-mail: apax@bluewin.ch

Le baiser de Judas Ben-Hur

Par Anne Rivier

Bienne. J'ai treize ans et ma mère m'emmène au cinéma. C'est un cadeau d'anniversaire. On doit être en décembre. Je revois le bitume brillant et ce brouillard qui salit les fins d'automne. On se dépêche. Ma mère a mis son manteau vert bouteille, elle a l'air de se réjouir. Il pleuvine de travers, la neige n'est pas loin, on sent pointer sa menace dans le vent noir.

Par chance les cours de ski n'ont pas commencé. On m'y a inscrite d'autorité pour la deuxième année consécutive. Je redoute ces mercredis après-midi où, sous la férule d'un moniteur irascible, je perds régulièrement mes moyens. A ski je n'aime que les dévalements en schuss, ils raccourcissent la corvée. J'ai toujours froid, les doigts gelés et deux pieds gauches dans mes souliers détrempés. Je m'emmêle les bâtons dans les piquets, je tombe à chaque tournant avec une sorte de délectation fataliste.

Si je n'arrive pas à slalomer c'est parce que je n'en vois pas l'utilité. Je ne vois d'ailleurs d'utilité à rien à ce moment-là de mon existence. Je suis une gamine osseuse et tourmentée, une *Backfisch*, dit ma grand-mère, insupportable pour les autres et pour moi-même. A l'école je m'ennuie à crever. En vacances, c'est encore pire.

Je viens d'avoir treize ans et ma mère m'invite au cinéma. C'est probablement un de ces interminables dimanches. D'habitude on sort en famille. Alors, juste elle et moi, l'événement est mémorable. Nous sommes en retard. Nous pressons le pas, traversons le sous-voie, longeons la Maison du peuple. Voilà la Cave Valaisanne à l'angle de la rue et en face la minuscule coopérative Migros des débuts.

A la caisse du Capitole on hésite. Évidemment, je ne parais pas mon âge et c'est mon plus grand désespoir. Ma mère parle avec le cerbère, une grosse dondon pleine de seins, en l'occurrence. «Le film contiendrait-il des ébats torrides? De la violence et des larmes? Je suis une personne responsable, madame, je connais mon enfant».

Il y a longtemps que le Capitole de Bienne a disparu. Pourtant je me rappelle parfaitement son hall imposant, ses ouvreuses et leur lumignon baladeur, la salle surchauffée, les murs vieux rose, le velours fané des sièges. Et puis ces odeurs de poussière et de fard, la myriade d'étincelles dans le faisceau du projecteur.

Pendant les diapositives de la «réclame» ma mère déballe des bonbons à la menthe. Aux actualités elle se concentre. La voix solennelle du speaker du Ciné-journal suisse, le cri égossillé du coq Pathé, je les entends quand je veux. Et le chuintement du rideau rouge qui se referme, son soupir étouffé quand il se rouvre. Enfin, la musique du générique jaillit des haut-parleurs. Maman me glisse un mouchoir propre dans la main.

Transportées dans la Palestine du premier siècle de notre ère, nous entrons dans Jérusalem aux côtés du tribun Messala, commandant des troupes romaines d'occupation. Casque à panache, poitrine d'acier, jupette flottant sur une cuisse avantageuse, le fier

centurion rend visite à son ami d'enfance, Judas Ben-Hur. L'acteur Charlton Heston (ex-Moise des *Dix Commandements*) a rasé sa barbe pour incarner ce fils d'une noble famille juive qui refuse de se soumettre à la loi du plus fort.

Je suis immédiatement fascinée par cet hercule aux yeux doux. Je pressens qu'il va lutter jusqu'à la mort pour que son peuple retrouve sa terre et la liberté. Une tête brûlée, un fondamentaliste, un kamikaze? Non. Le défenseur courageux d'une cause légitime. Un David contre les Goliath du monde entier. Ce jour-là, Ben-Hur deviendra mon idole et Charlton Heston mon idéal pour la vie.

A peine l'ai-je adopté que mon héros est accusé (à tort) d'avoir tué le nouveau procureur de la ville. Appréhendé par Messala il risque les galères. Sa mère et sa sœur sont jetées en prison.

Son esclave dévouée, Esther, fille de son intendant, le vénère depuis sa plus tendre enfance. Elle jure de l'attendre, des siècles et des siècles s'il le faut: qu'il ne se fasse aucun souci, elle et son père veilleront sur la propriété en son absence. Car il reviendra, elle en est certaine.

Ben-Hur l'embrasse fougueusement avant de lui être enlevé par les sinistres sbires de Messala le collabo. Je serre le bras de ma mère. Étonnée, elle me scrute longuement dans le noir. Les yeux me piquent, ma respiration s'accélère. Ce baiser a-t-il existé ou l'ai-je imaginé? Qu'importe puisqu'il fleure à jamais le jasmin, l'encens et la myrrhe.

Et puis, c'est le désert. Enchaîné à ses camarades d'infortune Judas Ben-Hur avance, en ployant sous le fouet. Paysages bibliques, la chaleur, la terre aride, les rochers veinés d'acier. Et partout ces cailloux tranchants comme des lames, arme des opprimés, outil des lapidateurs.

Ben-Hur, torturé par la soif, va s'écrouler quand un jeune inconnu, charpentier à Nazareth, lui donne à boire. J'exulte, j'étouffe, le cœur me manque. Les images pieuses de mon école du dimanche s'animent. La fraîcheur de l'eau sur ma peau, la douceur des paumes du Miséricordieux sur mon front, je m'identifie à ce malheureux supplicié qu'on désaltère.

A l'entracte, dédaignant l'esquimau que ma mère me tend, je me réfugie aux toilettes. Dans la valse affolée de mes sentiments, je sanglote sans pouvoir m'arrêter. L'injustice faite à mon héros, je me la suis appropriée, elle m'atteint personnellement. Je n'ai que treize ans mais ma révolte est adulte. L'injustice est un moteur puissant, une force universelle capable de soulever des montagnes. Et des milliers d'adolescents.

De la suite de l'histoire, de la fabuleuse course de chars, je ne retiendrai que la victoire de mon héros: Ben-Hur s'est vengé. Seul, à la loyale. En un temps où, en peplum et en panavision, la guerre était jolie.

Aujourd'hui, le sable de Jérusalem est recouvert de sang. Et Charlton Heston préside le lobby armurier le plus influent des États-Unis. ■